



« Seul
contre
tous »

Le plus souvent la victime n'ose pas en parler car elle a honte et peur des représailles. Tant qu'elle ne dit rien les choses ne s'arrêteront pas. Pour les témoins c'est plus simple d'en parler.

TU PEUX AGIR !

Dis **STOP** ou **INTERVIENS** si tu t'en sens capable.
Sois attentif au bien être de tes camarades.

- Il ne s'agit pas de «balancer» mais de protéger la victime.
- En tant que témoin tu peux aussi aider le harceleur à arrêter ou à se faire aider.
- Ne plus rire quand tu es témoin.

OÙ TROUVER DE L'INFO ?

↳ Sites Internet

www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr

www.jeunesviolencesecoute.fr

www.harcelement-entre-eleves.com

www.netecoute.fr

PARLES-EN SANS ATTENDRE !

- Aux copains, amis et aux adultes en qui tu as confiance
- A la famille
- Aux chefs d'établissement, surveillants, CPE
- Aux délégués, professeurs principaux
- Aux assistantes sociales, infirmières scolaires, médecins scolaires, médecins généralistes
- Aux encadrants sportifs et culturels
- Dans les lieux d'accueil des jeunes (maison des jeunes, maison des ados, maison de quartier...)

↳ Livre

« Harcèlement » G.Jimenes, Ed. Oskar, 2011

↳ Numéros utiles

Jeunes violence écoute 0 808 807 700

Stop harcèlement 0 808 807 010

Cyber harcèlement 0 808 200 000

Enfance en danger 119

Personne(s) ressource(s)

Harcèlement Entre Jeunes



Réalisation brochure : groupe de réflexion
d'Issoire sur le harcèlement entre jeunes
Remerciement aux élèves du LEP
Ste Claire Deville d'Issoire
Conception ISIS
Ne pas jeter sur la voie publique



↳ DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES

Le harcèlement est la répétition, sur la durée, d'agressions et d'actes malveillants contre lesquels la victime ne parvient pas à se défendre. **Moqueries, rumeurs, coups, mise à l'écart d'un jeune par le groupe, attribution de surnoms, insultes, menaces, cyber-harcèlement** (propos ou images véhiculés par les téléphones portables ou réseaux sociaux).

En milieu scolaire, un jeune sur dix reconnaît être régulièrement harcelé.

↳ CE QUE DIT LA LOI

Le harcèlement moral est sanctionné par la loi : article 222-33-2 du code pénal.

La peine peut aller jusqu'à un an de prison et 15000 € d'amende.

CARACTÉRISTIQUES DU HARCELEUR

- A besoin du groupe pour agir
- A besoin d'être admiré
- A la volonté de nuire
- S'acharne sur la même personne
- Abuse de son pouvoir
- Lui aussi a besoin d'aide

LES TÉMOINS SONT COMPLICES

Le harcèlement est un phénomène de groupe qui implique aussi le public. Si tu ris, si tu ne dis rien, tu es complice !

LA VICTIME EST EN DANGER

- Isolement, repli sur soi
- Troubles du sommeil, du comportement alimentaire
- Baisse des résultats scolaires, absentéisme
- Honte, perte de confiance, agressivité, agitation, colère
- Mal être, anxiété, déprime, risque suicidaire

